

**Orientations pour un  
développement aquacole  
à Wallis et Futuna**

*2010*



# Orientations pour un développement aquacole à Wallis et Futuna 2010

par : Jacques Trichereau,  
Antoine Teitelbaum,  
et Bruno Mugneret



CPS  
Secrétariat général  
de la Communauté  
du Pacifique



IDEE-CPS-SPE, 2010

© Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), 2010

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielles de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrales ou partielles de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphiques originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Original : français

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique - Catalogage avant publication (CIP)

Trichereau, Jacques

Orientations pour un développement aquacole à Wallis et Futuna 2010 /  
par Jacques Trichereau, Antoine Teitelbaum, et Bruno Mugneret

1. Aquaculture –Wallis and Futuna Islands.
2. Aquaculture – Economics aspects – Wallis and Futuna Islands.
3. Aquaculture industry – Wallis and Futuna Islands.

I. Trichereau, Jacques II. Teitelbaum, Antoine III. Mugneret, Bruno  
IV. Titre V. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

639.8 099616

AACR2

ISBN : 978-982-00-0436-8

Maquette et mise en page : Muriel Borderie - Iconographie : Jipé Le-Bars - Section Publications CPS  
Préparé pour la publication au siège du  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 2010

# Table des matières

Préface .....	4
1 Objectifs — contexte .....	5
1.1 Objectifs .....	5
1.2 Contexte de l'aquaculture à Wallis et Futuna .....	5
1.3 Contexte géoclimatique .....	6
2 Première sélection des produits d'aquaculture potentiellement intéressants .....	8
2.1 En eau douce .....	8
2.1.1 Chevrette ( <i>Macrobrachium lar</i> ) .....	8
2.1.2 Tilapia ( <i>Oreochromis niloticus</i> ) .....	9
2.1.3 Chanos ( <i>Chanos chanos</i> ) .....	9
2.2 Dans le lagon .....	10
2.2.1 Crevettes .....	10
2.2.2 Crabes de palétuvier ( <i>Scylla serrata</i> ) .....	11
2.2.3 Poissons marins .....	12
2.2.4 Invertébrés divers .....	15
2.3 Offshore .....	16
3 Produits prioritaires et description .....	18
3.1 Les choix structurants .....	18
3.2 Les filières envisageables .....	19
3.3 Filières dépendantes des programmes en cours en Nouvelle-Calédonie .....	20
4 Les marchés .....	24
4.1 Marchés locaux .....	24
4.2 Marchés régionaux .....	25
4.3 Marchés internationaux .....	26
5 Plan de développement des filières prioritaires .....	27
6 Questions adjacentes .....	31
6.1 Protection de l'environnement .....	31
6.2 Protection sanitaire .....	32
6.3 Coopérations et formations .....	32
6.3.1 Coopérations .....	32
6.3.2 Formations .....	32
6.3.3 Accompagnement administratif et social .....	32
7 Conclusions et recommandations .....	33
7.1 Un environnement marin favorable .....	33
7.2 Une priorité : l'aquaculture lagunaire .....	34
7.3 Les impacts socio-économiques .....	34
7.4 Les collaborations régionales .....	35

# Préface

À la différence de la pêche, l'aquaculture a rarement été citée parmi les voies de développement économique possibles à Wallis et Futuna.

Peut-être parce c'est une activité méconnue sur nos îles, faute de tradition aquacole. Sûrement parce que, contrairement à la tendance mondiale, toutes les ressources vivantes de notre domaine maritime ne sont pas encore pleinement exploitées. Ainsi, la pêche hauturière va-t-elle prochainement commencer à mettre en valeur les stocks de thonidés de notre zone et alimenter largement notre marché intérieur, mais surtout parce que l'enclavement de nos îles tend à confiner tout projet de production dans les limites restreintes du marché local, pas toujours en accord avec les investissements réputés lourds et les risques élevés inhérents à l'aquaculture.

En commandant ce plan directeur, nous avons fait le pari que ces difficultés ne seraient pas insurmontables, et nous avons voulu approfondir une réflexion trop vite abandonnée dans le passé. Nous y avons été poussés par un constat inquiétant : celui des signes avant-coureurs d'un épuisement des réserves halieutiques les plus proches, celles du lagon et des récifs où les populations puisent depuis longtemps une large part de leurs besoins alimentaires. L'aquaculture peut être une réponse à ce danger, parmi d'autres. Elle peut aussi contribuer, en créant des emplois pérennes, à freiner l'exode économique constaté dans la dernière décennie.

En dessinant les contours d'une aquaculture raisonnablement dimensionnée, progressive et respectueuse de notre environnement à la beauté fragile, le plan directeur révèle des opportunités accessibles pour qui osera se lancer.

Nous serons aux côtés de ces pionniers, peut-être anciens pêcheurs reconvertis, pour les aider à accorder leur expérience de la mer et du poisson avec les exigences techniques de l'aquaculture et du développement économique.



**Bruno Mugneret**  
Ingénieur halieute,  
responsable du Service de la Pêche

# 1 Objectifs — Contexte

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique a accepté, à la demande de l'Assemblée Territoriale de Wallis et Futuna, de faire réaliser une étude dont le but était d'établir un plan directeur du développement de l'aquaculture. Cette étude détaillée, menée par le cabinet IDEE Aquaculture (Trichereau, 2009) a permis de développer le document présent.

## 1.1 Objectifs

Le plan directeur s'est donné pour objectifs :

1. d'établir une liste d'espèces et de modes de productions viables économiquement, tant en eau douce qu'en eau de mer.
2. d'appréhender l'ensemble des contraintes, qu'elles soient sociales, économiques, techniques, commerciales ou environnementales.
3. de proposer un phasage de développement en cohérence avec l'ensemble des contraintes à court, moyen et long termes.
4. d'établir en conséquence un programme de travail en tenant compte des synergies régionales envisageables

## 1.2 Contexte de l'aquaculture à Wallis et Futuna

Wallis et Futuna sont à la recherche de voies de développement économique s'appuyant sur la valorisation de leurs ressources naturelles. Du fait d'un contexte environnemental et économique *a priori* favorable, l'aquaculture peut en être une.

Ainsi, une première campagne d'essais d'élevage de chevrettes avait été réalisée à Futuna en février et juin 2005, par le Service des Affaires Rurales et de la Pêche de Wallis et Futuna et la section Aquaculture de la CPS (Barbier et Nandlal, 2009).

À Wallis, divers opérateurs se sont posé la question de la pertinence de la création d'élevages de crevettes, un peu à l'image de ce qui existe en Nouvelle-Calédonie. Plus récemment, la question de la faisabilité d'élevages d'holothuries ou de trocas a été soulevée. Un projet de grossissement de juvéniles de thons jaunes et obèses pêchés dans les eaux territoriales wallisiennes a même été présenté par des opérateurs privés en 2006.

Pourtant, malgré ces essais et intentions, l'aquaculture est aujourd'hui toujours inexistante à Wallis comme à Futuna.

### 1.3 Contexte géoclimatique



Photo : IDEE

Wallis et Futuna n'ayant guère de retours d'expériences en aquaculture, à l'exception il y a quelques années d'une petite campagne d'essais d'élevage de chevrettes à Futuna, il a été nécessaire dans un premier temps de caractériser l'environnement et d'en identifier les contraintes d'un point de vue aquacole.

L'environnement régional proche :

- ▶ cyclones rares ou de faible intensité
- ▶ température de l'eau de mer autour de 28 °C (+/- 2 °C)
- ▶ ressources en eau douce généralement peu abondantes

Wallis :

- ▶ vaste lagon, largement renouvelé, d'une profondeur dépassant en plusieurs sites 20 m, voire 30 m
- ▶ absence de rivières pérennes
- ▶ pêche lagonaire subsistante, pêche hauturière quasi absente

Futuna :

- ▶ absence de lagon,
- ▶ quelques très petits cours d'eau pérennes
- ▶ de rares plaines côtières, occupées par les tarodières

Les propositions faites s'appuient sur une analyse de la situation éoclimatique et de la configuration logistique de l'ensemble du littoral et des sites en eau douce. Les possibilités pour chaque type d'élevage sont précisées.

L'ensemble des milieux a été répertorié avec, pour chacun d'entre eux, une évaluation des productions :

- ▶ en lagon → quelques dizaines de tonnes/an à moyen terme à quelques centaines de tonnes/an à plus long terme
- ▶ en mer ouverte → inexistantes à moyen terme
- ▶ sur le littoral → inexistantes
- ▶ en eau douce exclusivement → quelques centaines de kg/an, à Futuna

Le potentiel de production à moyen terme pour Wallis et Futuna peut être évalué à quelques dizaines de tonnes/an, et éventuellement, sous réserve d'un développement économique local parallèle, à quelques centaines de tonnes/an à plus long terme. **Dans tous les cas, le potentiel est très essentiellement localisé dans le lagon de Wallis.**

## 2 Première sélection des produits d'aquaculture potentiellement intéressants

### 2.1 En eau douce

#### 2.1.1 Chevrette (*Macrobrachium lar*)

Des essais à très petite échelle ont été effectués à l'initiative de la CPS à Futuna en association avec la culture du taro. Il serait envisageable de reprendre ces essais, sous réserve :

- ▶ d'une échelle de production suffisante, soit un objectif minimal de quelques centaines de kg par an au mieux de 1 à 2 tonnes.
- ▶ de la mise à disposition d'un site, non utilisé par une tarodièrre, d'une surface de 0,5 à 1 ha avec disponibilité permanente d'eau douce à raison d'un débit à l'étiage d'au moins 50 m<sup>3</sup>/heure.
- ▶ d'une disponibilité régionale de 50 à 100 000 juvéniles/an, soit 25 000 à 50 000 par ensemencement (2 élevages par an). La disponibilité en juvéniles sauvages est en effet insuffisante, et la perspective d'une éclosion locale beaucoup trop coûteuse.

Si ces conditions ne sont pas réunies, la reprise des essais est déconseillée, car ils ne seraient techniquement guère significatifs et économiquement pas représentatifs.



Photo : Satya Mandlat

### 2.1.2 Tilapia (*Oreochromis niloticus*)

Cette espèce introduite est présente dans les lacs et certainement dans quelques retenues d'eau et dans les rivières. Elle est extrêmement facile à élever selon différentes techniques, dont plusieurs transposables sur le Territoire, mais ne bénéficie pas localement d'une image suffisante pour envisager un développement de sa production, même à petite échelle.

Malgré des possibilités d'élevage certaines, l'absence de marché n'incite pas à envisager la production de cette espèce.



Photo : Tim Pickering



### 2.1.3 Chanos (*Chanos chanos*)

Cette espèce herbivore/omnivore, donc peu exigeante pour son alimentation, fait traditionnellement l'objet d'un élevage extensif en Asie du Sud-Est, en eau douce ou en eau de mer. Elle est présente localement, bien que non rencontrée pendant la mission. Les techniques de production seraient facilement transposables localement, mais, tout comme le tilapia, elle ne bénéficie pas d'une image suffisamment bonne sur le marché local pour en envisager l'élevage.

Il n'existe pas de perspectives aquacoles envisageables localement, malgré de réelles possibilités d'élevage, car le "poisson-lait" n'est apprécié ni à Wallis ni à Futuna.

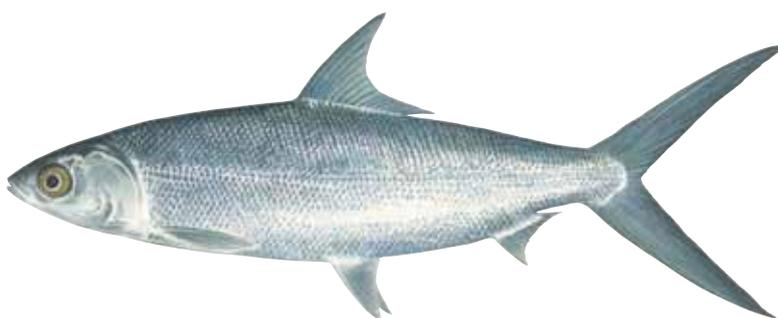


Illustration : Les Hata, © CPS



L'absence de marchés locaux ainsi que la faiblesse des ressources en eau douce n'incitent pas au développement de l'aquaculture continentale à Wallis et Futuna. Toutefois, à Futuna, il serait envisageable de reconduire une tentative d'élevage de chevrettes locales, sous réserve d'un essai d'une dimension suffisante. Compte tenu d'une forte pression agricole (tarodière), ce projet n'est envisageable que s'il reçoit l'approbation de la totalité de la population.

## 2.2 Dans le lagon

### 2.2.1 Crevettes

Les importations de crevettes de mer étant estimées entre 10 et 15 tonnes par an, dont 75 % en provenance de Nouvelle-Calédonie, une substitution par une petite production locale a été envisagée. L'espèce concernée est *Litopenaeus stylirostris*. Non endémique, elle a été introduite à Tahiti puis en Nouvelle-Calédonie il y a plus de 30 ans où elle est aujourd'hui produite de manière régulière.

Il est techniquement possible, sous réserve d'une garantie sanitaire adaptée, d'importer à Wallis des juvéniles issues des écloséries tahitiennes et calédoniennes.

Deux techniques de production sont actuellement connues et pratiquées : l'élevage intensif en bassins de terre ou béton aérés, et l'élevage en cages lagonaires.



Photo : IFREMER

### 2.2.1.1 Élevage intensif en bassins de terre ou béton aérés

Le rendement est de 8 à 20 tonnes/ha/an selon le niveau d'intensification. Dans le premier cas, les bassins ont une surface de plusieurs hectares (en général de l'ordre de 3) ; dans le second, la surface est souvent plus restreinte, de l'ordre de quelques milliers de m<sup>2</sup> avec fond et digues recouverts de liner.

Compte tenu des surfaces disponibles à Wallis, la seconde approche serait plus appropriée, à condition toutefois de disposer des surfaces nécessaires en bordure de lagon.

### 2.2.1.2 Élevage en cages lagunaires

La technique a le double avantage de ne pas utiliser de surface foncière littorale et de présenter une forte productivité, de l'ordre de 20 à 30 kg/m<sup>2</sup>/an, soit environ 10 à 15 fois plus qu'en bassin.

Les investissements sont également nettement moins importants. La technique est en cours de développement, mais plusieurs essais, tant à l'Ifrémer qu'auprès de producteurs privés, en ont montré l'intérêt.

## 2.2.2 Crabes de palétuvier (*Scylla serrata*)

L'espèce intéressante pour l'aquaculture est *Scylla serrata*, endémique.

Le rapport sur la faisabilité de l'aquaculture de cette espèce, commandé par l'Agence de Développement de Nouvelle-Calédonie (ADECAL) en août 2006 (IDEE, 2006) conclut à la faisabilité technique de réaliser des élevages en bassins de terre, type bassins crevettes, avec une forte réserve sur la production courante de larves en écloserie.

Compte tenu de ce constat et de l'importance des surfaces d'élevage nécessaires, il nous paraît difficile de débiter un élevage d'essai à Wallis.



Illustration : Rachel O'Shea, © CPS



## 2.2.3 Poissons marins

### 2.2.3.1 Picot rayé (*Siganus lineatus*)

L'espèce est endémique, bien que, d'après les pêcheurs rencontrés, peu présente dans les apports. Elle est par contre appréciée, comme d'ailleurs dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est et jusque dans les pays du Golfe. Son régime herbivore lui confère un véritable intérêt aquacole et commercial.

L'élevage n'est, à ce jour, pas pratiqué de manière significative, la production de juvéniles n'étant pas maîtrisée jusqu'alors. Toutefois, à la suite d'un programme de développement privé, un entrepreneur calédonien est aujourd'hui en mesure de réaliser une éclosérie à proximité de Nouméa pour une production à terme de quelques centaines de tonnes par an, destinée essentiellement au marché néo-calédonien. Les premières ventes sont prévues en fin d'année 2010.

En s'appuyant sur la capacité de production de cette éclosérie, des élevages paraissent réalisables dans de bonnes conditions à Wallis.

Compte tenu d'une image très positive du picot, entier ou en filet, du développement prévu à court terme en Nouvelle-Calédonie pouvant servir de soutien technique aux premiers éleveurs wallisiens, et de la qualité du lagon de Wallis, cette possibilité nous apparaît comme l'une des plus intéressantes à court terme.



Photo : CRISP



### 2.2.3.2 Platax (*Platax orbicularis*)

Cette espèce très recherchée à Tahiti, notamment par la communauté chinoise, a fait l'objet depuis quelques années d'un programme de recherche et développement mené par le Service de la Pêche.

Aujourd'hui les principaux freins au développement de l'élevage sont levés, que ce soit en éclosion ou en grossissement (1 kg en 1 an à 29 °C).

Les résultats obtenus ont permis de débiter, au sein du Centre Technique de la Mer, la réalisation d'une éclosion d'une capacité de 300 000 juvéniles par an. Les premiers alevins issus du Centre seront disponibles en 2011. Ils permettront de lancer la filière en Polynésie française, grâce à l'empoissonnement de deux fermes existantes.

Sous réserve d'un marché local significatif, des essais de grossissement pourraient être réalisés dans le lagon de Wallis, grâce notamment à une collaboration entre les Services de la Pêche de Wallis et Futuna et de Polynésie Française.



Photo : SPE Polynésie française



### 2.2.3.3 Rouget de palétuvier, loche truite et pouatte

Le rouget de palétuvier *Lutjanus argentimaculatus* ainsi que le pouatte *Lutjanus sebae* (non endémique d'après *Richard et al. 1983*) devraient être très appréciés localement, comme beaucoup de poissons à robe rouge. Leur intérêt commercial a incité plusieurs entreprises aquacoles ou écloseseries expérimentales à en développer l'élevage de par le monde.

C'est notamment le cas à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie où le Centre Calédonien de Développement et de Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) l'a sélectionnée comme l'une des espèces prioritaires.

Les résultats en grossissement sont intéressants, avec des croissances de l'ordre de 500 g en 10 à 11 mois à partir d'alevins de 10 g.

Le rouget de palétuvier peut s'élever en eau de mer ou saumâtre, en cages ou en bassins ; le pouatte sera destiné à un élevage en cages en mer.

Le CCDTAM de Nouvelle-Calédonie a aussi retenu la loche truite *Cromileptes altivelis* comme une espèce prioritaire. Lorsque sa production larvaire sera maîtrisée, des essais de grossissement à Wallis pourraient être tentés.

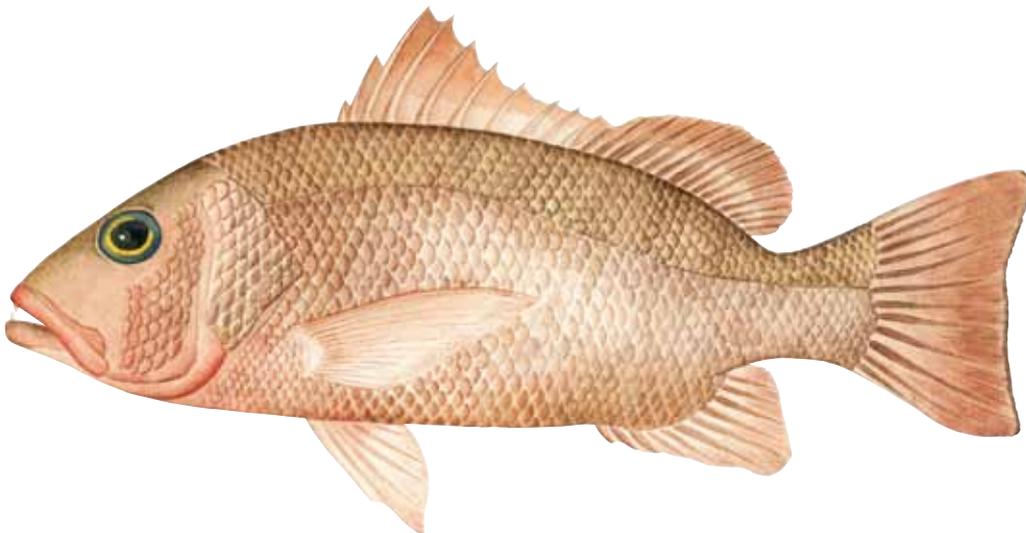


Illustration : Rachel O'Shea, © CPS

## 2.2.4 Invertébrés divers

### 2.2.4.1 Bénitiers (*Tridacna maxima*)

La surpêche de bénitiers en a fortement limité la consommation. Un projet de repeuplement serait envisageable dans ce cadre. Les techniques de production de juvéniles en écloséries sont maîtrisées et la technique du captage est en cours de développement, notamment par le Service de la Pêche de Polynésie.

Un tel projet suppose un cadre réglementaire définissant les aires de repeuplement et instituant un contrôle des pratiques de pêches.

Dans ce contexte, il paraît difficile de retenir cette espèce comme spéculation prioritaire, mais si des entrepreneurs privés souhaitent démarrer cette activité à petite échelle et pour le marché aquariophile (ou un autre marché de niche), il conviendrait de les soutenir, sur le plan administratif notamment.



Photo : Antoine Teitelbaum



### 2.2.4.2 Trocas (*Trochus niloticus*)

Ces espèces sont destinées aux marchés traditionnellement dédiés à la valorisation de la nacre. Une surpêche quasi générale a raréfié la ressource. C'est la raison pour laquelle des essais de repeuplement à partir de juvéniles d'écloserie ont été menés dans de nombreux pays du Pacifique

Toutefois, les campagnes menées jusqu'alors n'ont pas permis de relancer des pêches substantielles ; c'est la raison pour laquelle nous ne conseillons pas de débiter une telle campagne à Wallis et Futuna.



Photo : Kalo Pakoa





#### 2.2.4.3 Holothuries

Les espèces les plus intéressantes d'un point de vue commercial sont en déclin : holothurie des sables *Holothuria scabra*, holothurie à mamelles blanches *Holothuria fuscogilva*, holothurie à mamelles noires *Holothuria nobilis*, holothurie ananas *Thelenota anana*.



Photo : WorldFish Center

La problématique est sensiblement identique à celle des trocas et bénitiers : reproduction courante encore délicate, réglementation et contrôle des aires de repeuplement à mettre en place.

*Holothuria scabra* est l'espèce principalement produite en éclosion, mais des cas isolés de maîtrise de la reproduction de *H. fuscogilva* ont été documentés, notamment à Kiribati.

Ici encore, cette spéculation ne paraît pas prioritaire. Cependant, des projets de développement ont lieu en Nouvelle Calédonie à l'heure actuelle, et Wallis pourrait bénéficier de ces avancées technologiques, notamment en s'approvisionnant en juvéniles en Nouvelle-Calédonie pour repeupler des zones prédéfinies, afin de tester la viabilité d'une telle activité sur le Territoire.

### 2.3 Offshore

Ce type d'aquaculture serait envisageable à Wallis, du fait de l'absence de cyclones dans la région. Toutefois, il nécessite des moyens en mer conséquents, inexistant aujourd'hui dans l'île. Cette autonomie logistique ne peut être atteinte que par des fermes très importantes avec des productions minimales de l'ordre de 1 000 tonnes.

Bien entendu, un tel projet n'est envisageable qu'avec une complète intégration des opérations de productions : éclosion/nurserie, ferme de grossissement, atelier de conditionnement aux normes internationales.

Les espèces éventuellement candidates sont les suivantes :

Sériole (*Seriola lalandi* ou *Seriola rivoliana*) et Cobia (*Rachycentron canadum*)

Les techniques d'écloserie ne sont pas encore maîtrisées en routine ; toutefois, les premières entreprises industrielles obtiennent des résultats très encourageants, tant en écloserie qu'en grossissement, après plusieurs années de mise au point ("Clean Seas" en Australie <http://www.cleanseas.com.au>, "Kona Blue" à Hawaï <http://www.kona-blue.com>).

La qualité du filet de sériole et la croissance rapide de ce poisson laissent penser que cette espèce pourrait devenir une espèce aquacole majeure dans les années à venir.

Le cobia est considéré par beaucoup comme une espèce particulièrement intéressante en aquaculture, car sa vitesse de croissance est spectaculaire (6 à 9 kg en 12 mois, selon le profil thermique), à condition toutefois qu'il soit élevé à une température minimale de 26 °C. De plus, la qualité de sa chair lui vaut d'être reconnu, sur le marché de Tokyo, comme un poisson de qualité *sashimi*.

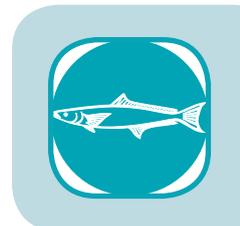
Plusieurs écloseries travaillent aujourd'hui à la mise au point de productions fiabilisées de juvéniles de Cobia (dont une à Mayotte). Le grossissement ne présente pas de difficultés particulières, à part en phase de pré-grossissement pendant laquelle le cannibalisme peut être assez marqué.

Wallis présente un environnement lagunaire et offshore particulièrement favorable à une production de Cobia, notamment du fait d'un profil thermique particulièrement bien adapté à l'espèce.

Toutefois, la mise en place d'une exploitation de cette nature ne semble pas envisageable à court terme, tant du fait de l'importance des investissements nécessaires que des difficultés techniques que cela représente.



Photo : IDEE



### 3 Produits prioritaires et description

Le tableau ci-après reprend les données précédentes et permet de distinguer quatre catégories de développement des filières :

- ▶ filières prioritaires : ce sont celles qui nous apparaissent les plus intéressantes après analyse de l'ensemble des contraintes recensées ;
- ▶ filières dépendantes de programmes de développement conduits en Nouvelle-Calédonie ;
- ▶ filières non prioritaires : ce sont celles qui paraissent envisageables, mais diverses contraintes zootechniques ou de marché en limitent la pertinence ;
- ▶ filière à écarter pour des raisons zootechniques et/ou commerciales.

#### 3.1 Les choix structurants

L'analyse des réussites et échecs en aquaculture indique très clairement que l'émergence et la pérennisation d'une filière aquacole indépendante se traduit le plus souvent par quelques choix récurrents, notamment en contexte îlien :

- ▶ L'utilisation, lors de la mise en place de la filière, d'**une seule espèce la plus parfaitement connue**, tant sur le plan zootechnique que sur celui de sa commercialisation. Par souci de simplification, des diversifications éventuelles ne sont envisageables qu'en second temps. Cette espèce sert alors de **modèle structurant**, en participant largement à la sensibilisation et à la formation.
- ▶ L'installation d'entreprises à vocation commerciale gérées par des **opérateurs privés** et conseillés par des techniciens expérimentés. L'obligation d'une rentabilité à court terme participe en effet à la consolidation de la filière, en renforçant notamment l'économie des premières entreprises installées.
- ▶ L'**effort de production** plutôt que celui du développement de nouvelles pratiques. Les techniques de production sur les espèces maîtrisées sont en effet suffisamment connues pour qu'elles soient rapidement adaptables aux contextes locaux, sans qu'il soit nécessaire, dans un premier temps, d'investir dans des programmes de recherche et développement.

- ▶ L'utilisation de **juvéniles et d'aliments importés**. Envisager les productions locales d'aliments et, jusqu'à un certain niveau de besoins, de juvéniles est à proscrire. En l'absence d'économie d'échelle, les surcoûts de production sont en effet considérables.

La réflexion engagée tout au long de cette étude s'est appuyée sur ces constats généraux, lesquels ont été bien entendu très largement adaptés au contexte local.

### 3.2 Les filières envisageables

#### Propositions principales

1. Le développement d'élevages de picots en cages lagunaires paraît être rapidement envisageable, dès lors que l'écloserie néo-calédonienne sera opérationnelle. Le marché local serait la cible prioritaire, mais l'exportation est envisageable à terme.
  - La relation commerciale avec l'éleveur néo-calédonien doit être définie et contractualisée.
2. L'élevage de crevettes en cages pour les besoins locaux. Précautions maximales à l'importation (crevettes SPF).
  - Prendre contact avec l'Ifremer Tahiti en charge de ce programme et le Service de la pêche de Polynésie française.

En parallèle avec les élevages précédents, des essais portant sur le platax peuvent être réalisés en liaison avec le Service de la Pêche de Polynésie française.

#### Propositions secondaires

1. À Futuna, sous réserve de disposer d'un terrain d'environ 0,5 ha alimenté en eau douce, il est possible de relancer un programme d'élevage de chevrettes.
  - Se rapprocher d'une écloserie fidjienne, seule source possible actuelle de juvéniles.
2. Production d'invertébrés à haute valeur commerciale pour le repeuplement ou pour alimenter des marchés niches (holothuries et bécotiers).
  - Un porteur de projet serait nécessaire pour mener à bien cette activité qui ne pourra être probablement qu'artisanale.

3. Production de poissons pélagiques. Envisageable à plus long terme, uniquement sous réserve d'une production minimale de 1 000 tonnes/an.

→ Seul un porteur de projet industriel pourrait être envisagé.

### ***3.3 Filières dépendantes des programmes en cours en Nouvelle-Calédonie***

Plusieurs espèces seront prochainement développées, grâce à la mise en place prochaine du CCDTAM en Nouvelle-Calédonie. Celui-ci devrait être opérationnel courant 2011. À la suite des programmes qui y seront conduits, il serait techniquement envisageable, au travers des accords inter-régionaux, de fournir des alevins de vivaneaux et/ou de mérous à Wallis et Futuna.

→ Prendre contact avec le CCDTAM de Koné, Nouvelle-Calédonie.



## SYNTHÈSE DES PRODUCTIONS

		Espèce	Statut	Structure d'élevage	Marché	Site
<b>Aquaculture continentale</b>						
<b>Crustacés</b>	Chevrettes	<i>Machrobrachium lar</i>	Endémique	Bassin terre	Local	Plaine côtière à Futuna
<b>Poissons</b>	Tilapia	<i>Oreochromis niloticus</i>	Non répertorié	Bassin terre	Local	Plaine côtière à Futuna
	Poisson-lait	<i>Chanos Chanos</i>	Endémique	Bassin terre	Local	Plaine côtière à Futuna et Wallis
<b>Aquaculture marine</b>						
<b>Algues macrophytes</b>		À déterminer		En parcs	Export	Platier
<b>Holothuries</b>	Concombres de mer	<i>Holoturia scabra</i>	Endémique	En milieu naturel	Export	Platier + lagon
<b>Coquillages</b>	Trocas	<i>Trochus niloticus</i>	Endémique	En milieu naturel	Export	Platier + tombants
	Bénitiers	<i>Tridacna Maxima</i>	Endémique	En milieu naturel	Local	Platier + tombants
<b>Crustacés</b>	<b>Crevettes</b>	<b>Liptopenaeus stylirostris</b>	<b>Non endémique</b>	<b>Bassin terre ou cages</b>	<b>Local</b>	<b>Plaine côtière à Wallis. Cages en lagon</b>
	Crabe de palétuvier	<i>Scylla serrata</i>	Endémique	Bassin terre	Local	Plaine côtière à Wallis
<b>Poissons</b>	Rouget de palétuvier	<i>Lutjanus argentimaculatus</i>	Non répertorié	Cages	Local + NC	Lagon Wallis
	Pouatte	<i>Lutjanus sebae</i>	Non répertorié	Cages	Local + NC	Lagon Wallis
	Platax	<i>Platax orbicularis</i>	Endémique	Cages	Local + NC	Lagon Wallis
	Mérou : loche truite	<i>Cromileptes altivelis</i>	Non répertorié	Cages	Local + NC	Lagon Wallis
	<b>Picot</b>	<b><i>Siganus lineatus</i></b>	<b>Oui</b>	<b>Cages</b>	<b>Local + NC</b>	<b>Lagon Wallis</b>
	Seriote	<i>Seriola lalandi</i>	Sans objet	Cages	Export	Lagon Wallis + offshore
	Cobia	<i>Rachycentron canadum</i>				

## ENVISAGEABLES À WALLIS & FUTUNA

Contraintes	Origine des juvéniles	Support	Observations	Ordre de priorité
Disposer d'un demi ha alimenté par 50 m <sup>3</sup> /h, au minimum	Capture des juvéniles dans le milieu naturel	Éleveurs fidjiens/CPS	Manque de juvéniles dans le milieu Manque de terrains adaptés Ressource en eau insuffisante	<b>4</b> <b>(sous réserve disponibilité foncière suffisante)</b>
Disposer d'un demi ha alimenté par 30 m <sup>3</sup> /h, au minimum	Écloserie à Fidji	Éleveurs fidjiens/CPS	Marché local inexistant Possibilité d'export très faible	<b>À écarter</b>
Manipulations nombreuses		Fidji	Activité non concurrentielle	<b>À écarter</b>
Réglementation appliquée aux zones de repeuplement non définie	Écloserie R&D Nouvelle-Calédonie	Ifremer NC	Repeuplement	<b>Non prioritaire</b>
Idem	Idem	Ifremer NC	Production en écloserie pas encore totalement contrôlée	
Idem	Écloserie/ nurserie Polynésie française	Service de la Pêche de PF		
<b>Éviter tout risque de contamination</b>	<b>CTM: Tahiti</b>	<b>Service de la Pêche de PF</b>	<b>Souche tahitienne SPF Technique cages à privilégier</b>	<b>2</b> <b>(en cages)</b>
Espèce à introduire	Écloserie NC si programme se développait	Service de la Pêche de province Nord (NC)	Juvéniles non disponibles dans la région	<b>À écarter</b>
Espèce à introduire	CCDTAM NC	Service de la Pêche de province Nord (NC)	Caractère non endémique est à vérifier	<b>Selon programme NC</b>
Espèce à introduire	CCDTAM NC	Service de la Pêche de province Nord (NC)		
Transport juvéniles depuis Tahiti	CTM Tahiti	Service de la Pêche de PF	Vérifier l'existence d'un marché en NC	<b>3</b>
Disponibilité larvaire difficile	CCDTAM NC	Service de la Pêche de province Nord (NC)	Juvéniles non disponibles	<b>Selon programme NC</b>
<b>Faibles</b>	<b>Écloserie d'Aqualagon</b>	<b>Aqualagon</b>	<b>Forte originalité de cette production --&gt; bonne image</b>	<b>1</b>
Très fort caractère industriel	Écloserie à créer	Inexistant	Envisageable à long terme	<b>5</b>

## 4 Les marchés

Le marché local est exploitable à raison de quelques tonnes par an pour les crevettes et surtout le picot, voire le platax. Des mesures d'accompagnement fiscales et administratives seront nécessaires pour favoriser les ventes des productions locales.

Le marché néo-calédonien est exploitable en parallèle pour le picot, sous réserve d'accords commerciaux avec Aqualagon dont le réseau est en cours de développement.

Les marchés d'export seraient envisageables à long terme, après la mise en place d'une démarche marketing valorisant l'origine wallisienne et sous réserve de productions excédant quelques centaines de tonnes par an.

Sous réserve d'analyses de marché plus approfondies, quelques perspectives peuvent être tracées, à trois niveaux :

- ▶ Local : Wallis et Futuna
- ▶ Régional : les pays insulaires voisins
- ▶ International : les grands marchés distants

### 4.1. *Marchés locaux*

Ce marché concerne la population de Wallis et Futuna, laquelle paraît rechercher des produits de la mer de qualité, bien que les apports issus de la pêche soient étonnamment peu développés. Pour ce marché, des mécanismes favorisant les productions locales seraient à développer.

Produits recherchés après évaluation sommaire de la demande :

Espèces	Marchés
Chevrettes	Les chevrettes bénéficient d'une image positive du fait de la présence de <i>M.lar</i> dans les rivières, image rehaussée à Futuna par les premières tentatives d'élevage. Le potentiel est de 2 ou 3 tonnes/an à un prix de 2 000 XFP/kg.
Crevettes	Les crevettes sont inexistantes dans les apports issus de la pêche, mais très appréciées, comme en attestent les importations en provenance de Nouvelle-Calédonie. Le potentiel est d'une dizaine de tonnes/an à un prix de l'ordre de 3 000 XFP/kg.
Picot	Le picot est très apprécié, malgré sa rareté. Ce marché potentiel est à développer grâce à une disponibilité permanente, sur commande, d'un produit de qualité. Sur la base de 3 ou 4 poissons portions (400 g) par habitant et par an, un marché local d'une vingtaine de tonnes paraît réaliste, avec un prix moyen à la première vente inférieur à 700 XFP/kg.
Platax ( <i>sifi sifi</i> )	Ce poisson est connu, mais peu présent dans les apports. L'acceptation du marché n'est pas certaine. Des essais sont à envisager pour un marché de quelques tonnes par an, avec une gamme de poids supérieure à celle du picot (0,8 à 1 kg) à effet intéressant de diversification.
Rouget et Vivaneau	Ces espèces sont méconnues, mais seraient certainement appréciées à la mesure de leur acceptation sur les marchés où ils sont présents. Des essais sont à envisager pour un marché de quelques tonnes par an à un prix unitaire à définir.

**En synthèse :** crevettes (chevrettes dans une moindre mesure), picot et platax sont les espèces prioritaires sur le marché local à des prix compatibles avec une production aquacole.

## 4.2 Marchés régionaux

Sont principalement concernés les Samoa, les Îles Fidji, Tonga et la Nouvelle Calédonie.

Compte tenu des relations commerciales existantes et des facilités logistiques, seules les Îles Fidji et la Nouvelle Calédonie paraîtraient concernées par des éventuelles exportations de Wallis et Futuna.

Toutefois, l'écart de niveau de vie avec les Îles Fidji rend l'hypothèse assez incertaine, sauf à considérer quelques hôtels, lesquels sont toutefois certainement localement déjà bien pourvus en produits de la mer de bonne qualité.

L'approche commerciale se limite donc à la Nouvelle-Calédonie, avec comme population cible l'importante communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle Calédonie, estimée à 30 000 habitants.

Les produits recherchés après évaluation sommaire de la demande sont les suivants:

Espèces	Marchés
Picot	Ce poisson est très apprécié en Nouvelle-Calédonie. Une synergie est à rechercher avec Aqualagon en misant sur un effet de gamme, du fait d'origines différentes. Le marché potentiel est certainement de quelques dizaines de tonnes par an, sous réserve d'accord commerciaux avec Aqualagon. Le prix moyen à la première vente pourrait être de 600 XFP/FOB. Le transport serait par bateau en frais sur glace. À long terme, l'option du filet congelé qualité premium serait à étudier si la demande venait à se développer.
Platax ( <i>sifi sifi</i> )	Ce poisson serait certainement apprécié par la communauté chinoise de Nouvelle-Calédonie (à confirmer). Un distributeur local serait à rechercher pour certainement une vingtaine de tonnes par an, à un prix à définir. Le transport serait par bateau en frais sur glace.
Rouget et Vivaneau	Ces espèces très appréciées seraient à commercialiser en synergie avec les prochaines fermes néo-calédoniennes qui pourraient voir le jour après la mise en production du CCDTAM en Nouvelle-Calédonie. Le marché à long terme serait d'une trentaine de tonnes par an (maximum ?) à un prix FOB à définir. Le transport serait par bateau en frais sur glace.

**En synthèse** : le picot wallisien semble disposer de sérieux atouts pour se positionner à court terme sur le marché néo-calédonien, sous réserve d'accord commerciaux avec Aqualagon. Le platax pourrait être une espèce de diversification, surtout à destination de la communauté chinoise.

### 4.3 Marchés internationaux

Cette hypothèse paraît plus délicate à envisager tant l'actuelle économie de Wallis et Futuna ne semble pas concernée à moyen terme par la mise en œuvre d'exportations. Les marchés japonais et des pays du Golfe restent cependant à explorer pour le picot.



## 5 Plan de développement des filières prioritaires

Picot	
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Technique maîtrisée, assistance du Service de la Pêche avec le soutien technique du partenaire néo-calédonien Aqualagon</li> <li>➔ Fourniture d'alevins externalisée depuis la Nouvelle-Calédonie</li> <li>➔ Importation d'aliments secs depuis la Nouvelle-Calédonie, sans contrainte technique majeure</li> <li>➔ Commercialisation sur le marché local dans un premier temps, puis à destination de la Nouvelle-Calédonie à travers Aqualagon</li> <li>➔ Diversification ou reconversion de pêcheurs assez facilement envisageable</li> </ul>
Sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Lagon Sud-Ouest, protégé des vents dominants et bien renouvelé grâce à la passe principale de l'île</li> <li>➔ Présence de fonds de 20 m et plus</li> <li>➔ Faible risque de conflit d'usages, dès lors que les sites sont localisés en dehors des chenaux de navigation et des zones de pêches traditionnelles</li> <li>➔ Sensibilité environnementale faible, grâce à une couverture corallienne réduite</li> </ul>
Actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Contact avec l'entreprise Aqualagon dès que possible pour discuter des contours de la collaboration</li> <li>➔ Autorisation d'exploiter quelques cages d'essais en lagon, 2 cages de 8 m de diamètre par exemple</li> </ul>
Délais	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Début de programme envisageable à court terme ; moins de 2 ans sous réserve de l'obtention d'une concession d'essais dédiée à un solide porteur de projet</li> </ul>

Crevette bleue <i>Litopenaeus stylirostris</i>	
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Élevages en cages</li> <li>➔ Investissement limité : quelques dizaines de milliers d'euros pour une production de l'ordre de 10 à 20 tonnes/an</li> <li>➔ Technique en voie d'être maîtrisée par l'Ifremer de Tahiti, dont l'assistance sera indispensable à travers le Service de la pêche</li> <li>➔ Fourniture de postlarves externalisées depuis l'écloserie de Tahiti en cours de réalisation (Centre technique de la mer)</li> <li>➔ Conditions d'importation à analyser aux plans administratif et logistique</li> <li>➔ Commercialisation sur le marché local sans autre perspective</li> <li>➔ Diversification ou reconversion de pêcheurs assez facilement envisageable</li> </ul>
Sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Lagon Ouest de Wallis.</li> </ul>
Actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Au plan technique : rapprochement avec l'Ifremer de Polynésie Française</li> <li>➔ Fourniture de postlarves : discussion avec le Service de la Pêche de Polynésie française</li> <li>➔ Autorisation d'exploiter quelques cages d'essais en lagon (2 cages de 8 m de diamètre par exemple)</li> </ul>
Délais	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Début de programme envisageable à moyen terme : 3 à 4 ans, le temps de finaliser les premiers transferts techniques aux fermes artisanales polynésiennes</li> <li>➔ Nécessité d'obtenir une concession d'essais dédiée à un solide porteur de projet</li> </ul>

Platax	
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Élevages en cages de platax (<i>Platax orbicularis</i>)</li> <li>→ Investissement limité : quelques dizaines de milliers d'euros pour une production de l'ordre de 10 à 20 tonnes/an</li> <li>→ Technique en cours de transfert par le Service de la Pêche de Polynésie française : l'assistance de celui-ci sera indispensable à travers le Service de la Pêche de Wallis et Futuna.</li> <li>→ Fourniture de post larves externalisées depuis l'écloserie de Tahiti en cours de réalisation (Centre technique de la mer)</li> <li>→ Condition d'importation à étudier administrativement et logistiquement</li> <li>→ Vente sur le marché local voire en Nouvelle-Calédonie à terme</li> <li>→ Diversification ou reconversion de pêcheurs assez facilement envisageable</li> </ul>
Sites	→ Lagon Sud et Sud-Ouest de Wallis
Actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Zootechnie : rapprochement avec le Service de la Pêche de Polynésie française</li> <li>→ Fourniture de postlarves : se rapprocher du Service de la Pêche de Polynésie française gestionnaire de l'écloserie du Centre technique de la mer</li> <li>→ Obtenir une autorisation d'exploiter quelques cages d'essais en lagon : 2 cages de 8 m de diamètre par exemple</li> </ul>
Délais	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Début de programme envisageable à moyen terme : 3 à 4 ans, le temps de finaliser les premiers transferts techniques aux fermes artisanales polynésiennes</li> <li>→ Nécessité d'obtenir une concession d'essais dédiée à un solide porteur de projet</li> </ul>

Chevrettes ( <i>Macrobrachium lar</i> )	
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Élevage en bassin terrestre. Cette proposition relève d'avantage d'une campagne d'essais que de la mise en place d'un élevage à visée commerciale à court terme.</li> <li>→ Investissement : quelques dizaines de milliers d'euros pour une production de l'ordre de quelques tonnes/an</li> <li>→ Technique non maîtrisée, qui doit s'appuyer d'une part sur les précédents essais menés à Futuna et d'autre part sur les techniques de production de l'espèce cousine <i>M. rosenbergii</i> : programme d'assistance indispensable avec soutien du Service de la Pêche</li> <li>→ La disponibilité en juvéniles sauvages étant très limitée, un approvisionnement externalisé depuis une écloserie régionale suffisamment proche est indispensable (Îles Fidji ?)</li> <li>→ Condition d'importation à définir, administrativement et logistiquement</li> <li>→ Vente sur le marché local</li> <li>→ Programme de diversification à destination d'un public agricole.</li> </ul>
Sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Côte Nord-Ouest de Futuna sous réserve de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• vérification des débits d'étiage.</li> <li>• disponibilité foncière : à raison d'une productivité de l'ordre de 1,5 T/ha/an, la surface de bassins minimale est de quelques milliers de m<sup>2</sup> libre de tout usage agricole</li> </ul> </li> </ul>
Actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Vérifier l'existence d'une écloserie aux Îles Fidji</li> <li>→ Effectuer une campagne de mesures de débit d'une des principales rivières de Futuna</li> <li>→ Technique : à développer par le Service de la Pêche et, s'ils existent, des éleveurs régionaux pratiquant l'élevage de chevrettes</li> </ul>
Délais	→ Début de programme envisageable à court terme, après vérification d'une disponibilité en juvéniles via une écloserie fidjienne. En l'absence d'écloserie, la mise en œuvre d'un programme de production de cette espèce n'est pas envisageable.

Autres poissons marins	
Description	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Élevages en cages de rouget de palétuvier (<i>Lutjanus argentimaculatus</i>) ou de loche truite (<i>Cromileptes altivelis</i>)</li> <li>→ Investissement limité : quelques dizaines de milliers d'euros pour une production de l'ordre de 10 à 20 tonnes/an</li> <li>→ Technique non maîtrisée, mais intégrée au programme d'étude du futur CCDTAM dont l'assistance sera indispensable à travers le Service de la Pêche</li> <li>→ Approvisionnement en juvéniles dépendant de la collaboration de la Nouvelle-Calédonie</li> <li>→ Condition d'importation à étudier administrativement et logistiquement</li> <li>→ Vente sur le marché local</li> <li>→ Diversification ou reconversion de pêcheurs assez facilement envisageable</li> </ul>
Sites	→ Lagon Sud de Wallis (voir carte).
Actions à engager	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Zootechnie : rapprochement avec le Service de l'Aquaculture et des Pêches de la province Nord de Nouvelle-Calédonie</li> <li>→ Fourniture de juvéniles : idem ci-dessus</li> <li>→ Autorisation d'exploiter quelques cages d'essais en lagon (2 cages de 8 m de diamètre par exemple).</li> </ul>
Délais	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Début de programme envisageable à plus ou moins long terme (pas avant 6 à 7 ans pour le rouget, un peu plus pour la loche du fait d'une plus grande difficulté de production en éclosion)</li> <li>→ Sous réserve de concession d'essais dédiée à un solide porteur de projet</li> </ul>

Les 6 étapes recommandées pour structurer la filière aquacole de Wallis et Futuna :

1. Effectuer une étude de caractérisation environnementale vérifiant la compatibilité des sites avec un développement aquacole, et définir le statut sanitaire
2. Mettre en place une collaboration régionale pluri-annuelle
3. Faciliter la formation des prétendants à l'aquaculture
4. Mettre en œuvre un projet pilote privé avec un soutien technique fort
5. Faciliter la création d'unités de production par une politique locale adaptée
6. Valoriser la qualité des productions locales



Photo : IDEE

## 6 Questions adjacentes

### 6.1 Protection de l'environnement

Les impacts sont à identifier par filières : ils sont faibles *a priori*, mais une étude de l'environnement est indispensable avant l'installation d'une exploitation, suivie par une évaluation annuelle selon une méthodologie normalisée.

L'adhésion à un code de bonnes pratiques aquacoles est fortement recommandée.



Photo : IDEE

## 6.2 Protection sanitaire

L'île est actuellement exempte de pathologies aquacoles déclarées : il convient de préserver ce statut par une approche sanitaire adaptée :

- Obligation de vérifier la qualité sanitaire des animaux avant l'importation ;
- Limitation de l'introduction d'espèces, notamment par une utilisation des espèces endémiques ou déjà introduites (cas des espèces proposées) ; toute introduction d'animaux vivants destinés à l'élevage doit se faire après une quarantaine normalisée.

## 6.3 Coopérations et formations

### 6.3.1 Coopérations

Les filières prioritaires ou secondaires retenues dépendent toutes de programmes de développement en cours ou à venir. Par conséquent, des partenariats avec les acteurs publics ou privés concernés devront être recherchés.

### 6.3.2 Formations

Le développement d'une filière passe par la formation. Ceci est d'autant plus vrai en aquaculture, où le risque économique inhérent aux aléas zootechniques est important, et à Wallis où l'isolement limitera le recours à un appui technique extérieur. Un Wallisien est actuellement en formation supérieure de chef de projet au CREUFOP de Montpellier.

À moyen terme, en cours de phase pilote, le lycée agricole de Wallis et Futuna pourra proposer des cycles de niveau BEP ou Bac Pro, afin de préparer le passage à la phase artisanale en valorisant une approche de métier.

### 6.3.3 Accompagnement administratif et social

#### Conflits d'usages et reconversion

Les risques de conflits d'usages concernent essentiellement les pêcheurs. Mais ils peuvent être limités grâce à une approche adaptée :

- les sites aquacoles doivent être localisés en dehors des zones de pêche ;
- la reconversion des pêcheurs intéressés par l'aquaculture doit être privilégiée ;
- une communication doit être développée sur la compatibilité, voire la complémentarité, des productions sauvages et d'élevage.

## 7 Conclusions et recommandations

Le contexte très particulier de Wallis et Futuna, caractérisé par une très faible représentation du secteur primaire marchand, par la faiblesse de son marché intérieur et par un isolement géographique important, n'a pas permis jusqu'alors d'envisager le développement d'une filière aquacole.

### 7.1 Un environnement marin favorable

Toutefois la qualité et l'étendue du lagon de Wallis, dont les températures excèdent toujours 26 °C, et l'absence de cyclones permettent d'envisager de réelles perspectives. Par contre la relative faiblesse des ressources en eau douce ne permet guère l'installation d'exploitations même de petites dimensions, à l'exception de *M. lar* à Futuna sous la double réserve de surfaces disponibles suffisantes pour construire ½ ha de bassins et d'un approvisionnement de postlarves aisé depuis un producteur régional.



Photo : IDEE

## 7.2 Une priorité : l'aquaculture lagonnaire

Les perspectives de l'aquaculture en cages lagonnaires sont à exploiter en premier lieu :

- À court terme : élevage, selon une filière artisanale ou familiale, de picot rayé pour le marché local puis calédonien. Production de quelques centaines de kg/an, puis de quelques dizaines de tonnes/an.
- À moyen terme : élevage, toujours selon une filière artisanale ou familiales, de platax et de crevettes en cages pour le marché local. Production dans les deux cas de quelques tonnes/an, sauf si le marché calédonien s'ouvrait à la consommation du platax.
- À beaucoup plus long terme : élevage selon une filière résolument industrielle d'un poisson pélagique type cobia. Production minimale de 1 000 tonnes/an.

## 7.3 Les impacts socio-économiques

En pleine activité, soit après plusieurs années de développement pour chacune des filières, les principaux impacts sociaux et économiques sont évalués comme suit :

1. Filière picot rayé : reconversion de quelques pêcheurs pour l'exploitation du marché local, plus quelques emplois si le marché calédonien est confirmé
2. Filière crevettes : reconversion de 3 ou 4 pêcheurs
3. Filière Platax : difficile à estimer, car très dépendant de la réponse du marché calédonien. Impact faible quoiqu'il en soit, car complément d'activité de la filière picot
4. Filière chevrettes : pas de création d'emplois envisageable ; seule une diversification partielle d'un ou deux agriculteurs
5. Filière Cobia : quelques dizaines d'emplois très spécialisés, sous réserve d'un excellent positionnement sur un marché haut de gamme type Japon.



Photo : CPS

## 7.4 Les collaborations régionales

Les collaborations régionales nécessaires sont les suivantes :

- Picot rayé : Aqualagon en Nouvelle-Calédonie
- Platax : Service de la Pêche de Polynésie française
- Crevettes en cages : Ifremer Tahiti
- Diversification en élevages de poissons lagunaires : Service de la Pêche de la province Nord de Nouvelle-Calédonie
- Chevrettes : Section Aquaculture de la CPS (Suva)
- Cobia : Aquamay à Mayotte.

## Contacts utiles

Aqualagon (ferme de picots rayés)	Franck Legarrec	legarrec@canl.nc
Service de la Pêche de Polynésie française	Georges Remoissenet	georges.remoissenet@peche.gov.pf
Service de l'Aquaculture et des Pêches de la province Nord (NC)	Nathalie Baillon	n.baillon@province-nord.nc
Aquamay (écloserie d'ombrines tropicales)	Timothée Gadennes	aquamay@wanadoo.fr
IDEE	Jacques Trichereau	jtrichereau@ideeaquaculture.com
CPS	Antoine Teitelbaum	antoineT@spc.int
Service des Affaires Rurales et de la Pêche de Wallis et Futuna	Bruno Mugneret	speche@mail.wf



